



FRANCHEVILLE
RESPIRE

Communiqué de presse Francheville Respire 23/02/23
La démocratie fait le yoyo au Conseil municipal Francheville
Un règlement intérieur bafoué par le Maire en décembre,
un vrai débat d'orientation budgétaire en février.. !

Lors du Conseil municipal du 15/12/22, le Maire de Francheville a rejeté l'examen d'un projet d'amendement du groupe Francheville Respire concernant la Zone à Faible Emission. Au titre du règlement intérieur du Conseil, il n'en avait clairement pas le droit, car seul le Conseil municipal dans son ensemble peut en décider. A l'occasion du Conseil du 23/02/23, les élus Francheville Respire tiennent à rappeler les règles que M Rantonnet a édictées et qu'il est le premier à bafouer.

1. Information des élus = Non, le Maire ne foule pas les droits des élus à l'information sur les projets municipaux, il privilégie simplement l'information directe des habitants par voie de communiqués de presse... C'est le cas pour le projet de reconversion de l'Hôpital Charial, jamais présenté en Conseil municipal, ou pour la décision d'extinction de l'éclairage public la nuit, annoncé par voie de presse sans en informer les élus, et pour bien des choses encore...

> **Article 4 du RI : Droit d'information Article L. 2121-13 du CGCT** : Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

2. Organisation des débats au sein du CM = Non, le Maire ne méprise pas les élus de l'opposition. Il leur coupe simplement la parole et le micro en plein Conseil municipal lorsqu'ils posent des questions gênantes... Il invoque la politesse nécessaire, consistant à ne pas interrompre ses interventions au sein du Conseil, alors qu'il prive délibérément les élus d'opposition d'expression au sein du même Conseil.

> **Article 22 : Débats ordinaires.** La parole est accordée par le maire aux membres du conseil municipal qui la demandent.

3. Présentation des amendements = Non, le Maire ne commet pas d'abus de pouvoir au sein du Conseil municipal, il détourne simplement, à sa guise, l'usage de ce même règlement intérieur ; il transforme de son propre chef une proposition d'amendement en un vœu, pour plus facilement le rejeter. Il nie par la même le droit d'amendement des élus, de même qu'il nie le rôle du Conseil municipal lui-même, seul juge en matière d'amendements.

> **Article 25 : Amendements.** Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil municipal. Ils doivent être présentés par écrit au maire. Ils peuvent également être présentés oralement au Président en séance. Le conseil municipal décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

"*Toute nation a le gouvernement qu'elle mérite...*" Les Franchevilloises et Franchevillois, mais aussi les élus de Francheville, de la majorité comme de l'opposition, ont sans doute le Maire qu'ils méritent... A force, néanmoins, de traiter ses opposants comme quantité négligeable et de rendre impossible tout véritable débat politique au sein du Conseil municipal, il contribue lui-même à décrédibiliser l'ensemble des élus et à déprécier le rôle de notre assemblée. A Francheville comme à l'échelle nationale, la médiocrité du débat politique fait le lit de l'intolérance, des extrémismes et, à terme, de la violence.

A l'adresse du Maire comme du Préfet du Rhône et des médias, nous en appelons formellement au **respect du règlement intérieur de notre assemblée**. Au delà, et à l'endroit de nos collègues du Conseil municipal, nous en appelons solennellement à plus de respect vis à vis de chacun et vis à vis de tous, à plus d'écoute et plus de dialogue au sein de notre Assemblée.



FRANCHEVILLE
RESPIRE

Communiqué de presse Francheville Respire 23/02/23

La démocratie fait le yoyo au Conseil municipal Francheville

Un règlement intérieur bafoué par le Maire en décembre,
un vrai débat d'orientation budgétaire en février.. !

Les Conseils municipaux se suivent toutefois sans se ressembler... Sans doute calmé dans ses ardeurs anti-démocratiques par ses collègues de la majorité, le Maire a laissé de réelles marges de discussion lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil du 23/02/23. A cette occasion Bernard Legrand, du groupe d'élus Francheville Respire, a proposé une **analyse des besoins de la population Franchevilloise** quelque peu différente du portrait qu'en fait la Municipalité actuelle.

Les Franchevillois et Franchevilloises ne sont pas tous semblables : des écarts de richesse importants existent entre nos quartiers, en particulier entre le Haut et le Bas. **Certains de nos habitants cumulent des fragilités sociales que la période du COVID a encore accentuées.** Les services publics municipaux, CCAS, état civil, petite enfance, espaces verts, associations, culture... leur apportent des appuis essentiels. Au delà, les aspirations de nos concitoyens pour une mobilité plus aisée, un cadre de vie plus sain, un vivre ensemble plus harmonieux, se sont aussi renforcées. *"L'action municipale est essentielle pour contribuer à la réponse à ces attentes sociales et environnementales et le budget municipal devra bien plus en tenir compte"*, a conclu Bernard Legrand.

Hélène Dromain a insisté de son côté sur l'omniprésence de l'usage du rapport de force dans l'action du Maire de Francheville. Le Maire se positionne systématiquement contre la Métropole, quelques soient les positions de cette dernière. **Une telle attitude handicape fortement la Ville qui, par ce fait, ne s'inscrit dans aucun projet commun avec le Grand Lyon.** *"Vous fonctionnez en mode binaire : 0 ou 1. Cela génère un dialogue de sourd dont il ne sort rien de bon : le projet de l'Ecole de Bel Air est bloqué, la réflexion sur l'évolution de la Place de l'Europe est au point mort !"* dénonce l'élue municipale et métropolitaine Hélène Dromain.

Enfin Cyril Kretschmar a illustré comment le budget municipal pourrait intégrer vraiment les attentes des habitants, sans chambouler tout l'équilibre budgétaire tenu par la Municipalité actuelle. Les moyens des services publics doivent être augmentés **là où le service rendu aux habitants est le plus bénéfique : soutien à la parentalité, aide à la réussite scolaire, accès à la culture pour tous, conseil et accompagnement dans la réduction de la facture énergétique et dans le développement d'une alimentation saine...** Par une approche apaisée des relations avec la Métropole, Francheville peut porter des projets urbains réellement ambitieux sur Bel Air, mais aussi sur Chater/Chantegrillet. *"Or de toute polémique politicienne, nous présenterons pour le vote du budget municipal, au Conseil du 30 mars prochain, des amendements budgétaires visant à répondre réellement aux attentes des Franchevilloises et Franchevillois. A la majorité de s'en saisir !"* a conclu Cyril Kretschmar pour le groupe Francheville Respire.

Le groupe d'élus Francheville Respire constate que, au sein du Conseil municipal également, le rapport de force est entretenu par le Maire. C'est en brandissant le respect du Règlement intérieur que les élus de l'opposition se font quelque peu plus entendre. Les élus donnent rendez vous au Conseil municipal du 30 mars prochain à la population pour juger de l'ouverture de M. Rantonnet et de son équipe vis à vis des amendements budgétaires proposés.

Les élus Francheville Respire : Elke Hallez, Hélène Dromain, Cyril Kretschmar, Bernard Legrand

Contact : Elke Hallez, présidente du groupe Francheville Respire 06 59 16 19 63 elke.hallez@live.fr